



# Conseil de sécurité

Distr. générale  
16 juin 2022  
Français  
Original : anglais

---

## République centrafricaine

### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Par sa résolution [2605 \(2021\)](#), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) jusqu'au 15 novembre 2022 et demandé au Secrétaire général de faire rapport sur sa mise en œuvre tous les quatre mois. Le présent rapport fait le point sur les principaux faits survenus en République centrafricaine depuis le précédent rapport, en date du 16 février 2022 ([S/2022/119](#)), et contient une évaluation de l'efficacité globale et de la configuration de la MINUSCA comme demandé dans ladite résolution.

#### II. Situation politique

2. Le dialogue républicain, y compris les préparatifs connexes, ont dominé la période considérée, détournant l'attention de la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et de la feuille de route commune pour la paix en République centrafricaine de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL). Les préparatifs se poursuivent pour les élections locales, qui ont été reportées jusqu'au début 2023.

##### Processus de paix

3. Des avancées ont été réalisées dans la mise en œuvre de l'Accord politique, particulièrement en matière de désarmement et de démobilisation, bien que les progrès aient été dans l'ensemble limités, notamment en ce qui concerne les unités spéciales mixtes de sécurité. Le 14 février et le 25 mai 2022, le Comité exécutif de suivi s'est réuni pour la première fois depuis août 2021. Les discussions ont porté sur les encouragements à adresser aux chefs des groupes armés qui ont déjà été désarmés afin qu'ils continuent à œuvrer au désarmement, à la démobilisation, à la réintégration et au rapatriement complets.

4. Du 16 au 18 février, des experts techniques angolais et rwandais se sont concertés avec des partenaires internationaux et régionaux à Bangui sur les mesures qui permettraient de donner suite aux conclusions de la première réunion de suivi sur la mise en œuvre de la feuille de route commune, tenue le 14 janvier. La réunion du 16 au 18 février a abouti à la mise en place d'un comité de coordination chargé de



suivre, sur une base mensuelle, la mise en œuvre du volet désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration de la feuille de route commune. Ce comité de coordination est dirigé par la Ministre des affaires étrangères, de la francophonie et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine et constitué de parties prenantes nationales et de partenaires internationaux et régionaux.

5. Le 15 mars, le Président de la République centrafricaine, Faustin Archange Touadéra, a signé un décret par lequel le dialogue républicain a été convoqué du 21 au 27 mars. Son comité d'organisation est parvenu à un consensus minimum au sujet de l'ordre du jour, des facilitateurs et des membres du présidium. Cependant, les tensions politiques se sont accrues lorsque plusieurs groupes et partis d'opposition, tels que la Coalition de l'opposition démocratique 2020 (COD-2020), le Mouvement de libération du peuple centrafricain, le Parti africain pour l'action et la transformation radicale et intégrale des États, ainsi que l'ancien chef du Conseil national de transition et des groupes de la société civile ont annoncé leur retrait du dialogue, invoquant notamment l'exclusion des groupes armés du processus.

6. Le 22 mars, le Président a présidé la cérémonie d'ouverture du dialogue républicain, à laquelle ont participé des parties prenantes nationales et des partenaires internationaux clés. Environ 450 participants ont débattu dans des commissions spéciales dont les travaux portaient sur a) la paix et la sécurité ; b) la gouvernance politique et l'état de droit, le renforcement institutionnel et démocratique ; c) le développement économique et social ; d) la politique étrangère et la coopération internationale ; et e) la mise en œuvre des recommandations issues du dialogue.

7. Le présidium était composé de 10 membres, dont deux femmes. La Coalition de l'opposition démocratique 2020 s'est scindée à la suite d'une réunion avec le présidium le 22 mars. La majorité des représentants de l'opposition au sein du comité d'organisation a choisi de continuer à participer au dialogue. La Coalition, conformément à sa décision antérieure de se retirer du dialogue républicain, a expulsé quatre parties restées dans le comité d'organisation, qui se sont simultanément retirées de la Coalition.

8. Lors des réunions plénières du dialogue républicain, les représentants de la majorité présidentielle ont recommandé une révision de la Constitution visant à éliminer la limitation de la présidence à deux mandats, ce qui a suscité une forte résistance de la part des partis d'opposition et des groupes de la société civile. Le président du présidium a invoqué l'absence de compétence du présidium sur cette question, se référant aux dispositions constitutionnelles qui confèrent ce pouvoir au Président et au Parlement. En conséquence, une proposition de révision de la Constitution a été exclue des recommandations finales issues du dialogue, bien que des personnalités proches du parti présidentiel aient depuis fait circuler des propositions d'amendements constitutionnels sur les médias sociaux et parmi les médias traditionnels.

9. Le rapport final du dialogue républicain, qui comprend 217 recommandations, a été présenté au Président Touadéra le 19 avril. Ces recommandations reflètent les principales conclusions du Forum de Bangui sur la réconciliation nationale de 2015 et de l'Accord politique.

### **Évolution de la situation politique**

10. Le 1<sup>er</sup> mars, l'Assemblée nationale a ouvert sa première session ordinaire, qui s'est achevée le 30 mai. Le 7 mars, elle a élu 14 membres (dont trois femmes) pour son Bureau, dont 12 étaient issus de la majorité présidentielle et 2 de l'opposition.

11. Le 21 avril, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité une loi autorisant l'utilisation de crypto-monnaies en République centrafricaine. Le 6 mai, le

Gouverneur de la Banque des États de l'Afrique centrale a présidé une session extraordinaire de la Commission bancaire de l'Afrique centrale pour discuter des implications régionales de la loi sur les crypto-monnaies. Le 13 mai, la Banque des États de l'Afrique centrale a publié une déclaration de la Commission interdisant l'utilisation de crypto-monnaies dans la zone monétaire de la Banque.

12. Le 30 mai, l'Assemblée nationale a clôturé sa session ordinaire après avoir adopté des lois, entre autres sur l'abolition de la peine de mort et sur l'autorisation de la ratification de la Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés, adoptée le 24 juin 1995. L'adoption d'une loi sur la délimitation des circonscriptions administratives a été reportée en raison de désaccords sur la localisation des limites.

### **Processus électoral**

13. Le 16 mars, l'Autorité nationale des élections a annoncé le report du premier tour des élections locales, initialement prévu le 11 septembre 2022, en raison du manque de ressources et du retard dans l'adoption de la loi sur la délimitation des circonscriptions administratives. Le 27 avril, l'Autorité a approuvé un calendrier révisé qui prévoit un premier tour de scrutin en janvier 2023.

14. Le 22 avril, le Président a nommé 12 personnes (dont cinq femmes) membres du nouveau cadre consultatif pour les élections, conformément au décret du 4 avril 2022. Le 20 mai, le cadre consultatif a tenu sa première réunion, qui a été consacrée à la cartographie électorale et à laquelle ont participé des parties prenantes nationales, y compris des représentants de l'opposition politique, de la société civile et de la communauté internationale.

15. Du 19 au 25 mars, une délégation conduite par le Ministre de l'administration du territoire, de la décentralisation et du développement local et constituée de représentants de l'Autorité nationale des élections, de la MINUSCA et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), s'est rendue au Cameroun pour assurer le suivi des engagements pris par les donateurs en novembre 2021. Des représentants accrédités de plusieurs États Membres auprès de la République centrafricaine ont exprimé leur intérêt pour l'octroi d'un soutien financier ou en nature aux élections locales. Au 1<sup>er</sup> juin, seules les contributions de la MINUSCA (0,6 million de dollars) et du PNUD (0,5 million de dollars) avaient été versées au panier de fonds. Quelque 14,8 millions de dollars doivent encore être mobilisés.

16. Au 1<sup>er</sup> juin, la MINUSCA avait organisé 521 séances de sensibilisation et d'éducation civique, touchant environ 47 000 personnes (21 900 femmes), afin de soutenir les efforts de l'Autorité nationale des élections visant à promouvoir la participation aux élections locales. Au cours de la période considérée, elle a organisé à l'intention de 500 responsables des autorités administratives et locales et de 3 250 autres parties prenantes nationales de tout le pays des séances de formation sur les lois de décentralisation de 2020 et 2021 afin de renforcer le lien entre les élections locales et le nouveau cadre de décentralisation. En mars, la MINUSCA a entamé un dialogue avec 1 500 responsables locaux, dont 500 femmes et 500 jeunes dans les dix circonscriptions de Bangui pour promouvoir la participation des femmes au processus électoral.

### **Dialogue et réconciliation à l'échelle locale**

17. En février et mars, la majorité des mécanismes locaux de mise en œuvre de l'Accord politique étaient actifs, offrant un cadre de dialogue sur les questions de sécurité et la mise en œuvre de l'Accord. Dans les préfectures de la Ouaka, de l'Ouham et de la Sangha-Mbaéré, les mécanismes, qui étaient inactifs depuis

décembre 2020, ont été réactivés en février avec l'appui de la MINUSCA. Depuis avril, les réunions des mécanismes sont devenues sporadiques en raison du manque de soutien financier de la part du Gouvernement.

18. La MINUSCA a aidé les autorités locales et la société civile à résoudre 10 conflits intercommunautaires liés à la transhumance et à des questions transfrontalières, au retour des personnes déplacées et réfugiées, et à l'accès aux ressources naturelles à Bambari, Birao, Boali, Bossangoa, Bria, Grimari, Kaga-Bandoro et Zémio ou alentours.

19. Au 1<sup>er</sup> juin, la MINUSCA avait organisé à l'intention de 3 240 participants (dont 1 471 femmes) 20 séances de dialogue intercommunautaire destinées à promouvoir la cohabitation pacifique. Ces séances ont conduit au retour des communautés musulmanes à Birao et Bossangoa et d'éleveurs dans la préfecture de la Nana-Grébizi.

### III. Situation en matière de sécurité

20. La situation en matière de sécurité reste fragile. Les forces de défense nationale et autres personnels de sécurité ont poursuivi leurs opérations militaires à l'ouest et à l'est, recrutant des éléments anti-balaka et des combattants dissidents de l'Unité pour la paix en Centrafrique comme supplétifs. Les groupes armés et les forces de défense nationale et autres personnels de sécurité se sont livrés à de l'extorsion, à la taxation illégale et à des violences sexuelles. L'activité des groupes armés semble avoir augmenté au cours de la période considérée.

21. Au 1<sup>er</sup> juin, il a été enregistré une baisse du nombre de violations de l'Accord politique, soit 374 cas contre 396 au cours de la période précédente. La majorité de ces 374 cas étaient des violations contre des civils (284), suivies de violations liées aux restrictions de mouvement (41), d'activités militaires illégales (31) et de restrictions d'accès imposées aux institutions étatiques, aux organisations humanitaires ou aux organismes des Nations Unies (18). L'Unité pour la paix en Centrafrique a perpétré le plus grand nombre de violations (114), suivie par les forces de défense et de sécurité nationales et autres personnels de sécurité (100), Retour, réclamation et réhabilitation (58), le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC) (53), les éléments anti-balaka (40) et le Mouvement patriotique pour la Centrafrique (9).

22. Entre le 1<sup>er</sup> février et le 1<sup>er</sup> juin, 26 incidents liés à des engins explosifs ont fait 4 morts et 13 blessés parmi les civils. Le 4 avril, deux mines antipersonnel ont été découvertes et détruites dans le village de Komblé (préfecture de la Ouaka), dans le centre du pays. Il s'agit de la première utilisation de mines antipersonnel signalée dans le pays, une violation de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, à laquelle la République centrafricaine est devenue partie le 1<sup>er</sup> mai 2003.

23. Dans l'ouest, des groupes armés dispersés se sont de plus en plus engagés dans des activités criminelles visant les civils et les forces de défense nationales, tandis que d'autres membres du personnel de sécurité ont commis des attaques sans discrimination contre des civils. Les opérations militaires des forces armées nationales et d'autres personnels de sécurité contre les groupes armés se sont principalement produites dans les préfectures de la Mambéré-Kadéï, de la Nana-Mambéré et de l'Ouham. Ces éléments ont pris le contrôle des fiefs du groupe Retour, réclamation et réhabilitation et de groupes armés anti-balaka, occupant les sites d'exploitation minière artisanale. Dans la préfecture de l'Ouham-Pendé, dont les forces de défense nationales et autres personnels de sécurité étaient absents, le groupe Retour, réclamation et réhabilitation a continué à commettre des exactions sur des

sites miniers isolés. Le 27 avril, d'autres membres du personnel de sécurité ont effectué des raids sur les sites miniers de Kotabara et de Poussière (préfecture de l'Ouham), tenus par des éléments anti-balaka et le Mouvement patriotique pour la Centrafrique MPC/Front Populaire pour la renaissance de la Centrafrique, tuant cinq combattants et un civil.

24. Du 1<sup>er</sup> février au 1<sup>er</sup> juin, 42 incidents liés à la transhumance ont été signalés dans l'ouest du pays, où des bergers peuls ont été pris pour cible en raison de leur collusion présumée avec des groupes armés. Le 27 mars, des violences intercommunautaires dans la sous-préfecture de Boali ont fait 16 morts, plusieurs blessés et des déplacés. Le 8 avril, à Gadzi, dans la préfecture de la Mambéré-Kadéï, des combattants du groupe Retour, réclamation et réhabilitation ont tué quatre civils, ce qui a déclenché des attaques de représailles de la part de jeunes locaux contre la communauté peule, qui ont fait sept morts parmi les civils et entraîné un déplacement de population. Le 15 mai, à Kowon et Nzakoundou (préfecture de l'Ouham-Pendé), une vingtaine de membres des forces de défense nationale auraient fait irruption dans une maison appartenant à des Peuls, tuant 10 civils.

25. Dans le centre de la République centrafricaine, les forces de défense nationales et d'autres personnels de sécurité ont recruté environ 600 ex-combattants anti-balaka et de l'Unité pour la paix en Centrafrique dans les préfectures de la Basse-Kotto et de la Ouaka pour lutter contre les groupes armés de septembre 2021 à février 2022. Des éléments anti-balaka utilisés comme supplétifs ont commis des exactions, principalement contre des communautés musulmanes. Des supplétifs anti-balaka ont manifesté à Bambari le 15 février, exigeant d'être payés pour leurs services et d'être incorporés dans les forces de défense nationale. Des supplétifs anti-balaka ont également été utilisés dans les préfectures de l'Ouham et de l'Ouham-Fafa pour pallier le manque de forces de défense et de gendarmes. Le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique, le Mouvement patriotique pour la Centrafrique et l'Unité pour la paix en Centrafrique ont continué à attaquer et à menacer des civils, en particulier à Mbrès et dans ses environs, dans la préfecture de la Nana-Grébizi. Depuis février, dans les préfectures de la Basse-Kotto et de la Nana-Grébizi, les informations faisant état de la présence de combattants de l'Unité pour la paix en Centrafrique intimidant la population locale se sont multipliées. Le 30 mars, la MINUSCA a établi une base opérationnelle temporaire à Linguiri pour protéger les civils.

26. La situation sécuritaire dans l'est s'est détériorée alors que les forces de défense nationale et autres personnels de sécurité ont poursuivi leur offensive militaire dans les préfectures de la Haute-Kotto, du Mbomou et de la Vakaga. Le groupe Unité pour la paix en Centrafrique a attaqué des villages le long de l'axe Mouka-Ouadda et a harcelé des éleveurs peuls autour de Rafai dans la préfecture du Mboumo.

27. Le 12 février, Zakaria Damane, chef du Rassemblement patriotique pour le renouveau de la Centrafrique et dirigeant de la communauté gula dans la région de Sam-Ouandja, a été tué à Ouadda, supposément par les forces de défense nationale et d'autres personnels de sécurité dans des circonstances peu claires.

28. Le 5 mars, à Nzacko et Bamara (préfecture du Mbomou), 21 combattants ont perdu la vie au cours d'une opération menée par d'autres agents de sécurité contre le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique et l'Unité pour la paix en Centrafrique. Après le retrait de la zone d'autres personnels de sécurité, le 7 mars, le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique a exercé des représailles contre des civils, entraînant des déplacements de population et la destruction d'une tour de télécommunication.

29. En mars, les forces de défense nationale et d'autres personnels de sécurité ont mené une opération à Gordil et Sikikédé, dans la préfecture de la Vakaga ; une douzaine de civils, dont deux commandants locaux gula du Rassemblement patriotique pour le renouveau de la Centrafrique, auraient été tués. Le 14 mars, les forces de défense nationales et d'autres personnels de sécurité ont affronté le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique et des groupes de misseriya sur le site minier de Sikikédé, ce qui aurait entraîné la mort de 20 civils. Le 21 mars, des Misseriya armés ont attaqué une communauté runga à Sikikédé, qu'ils accusaient de soutenir les forces de défense nationale et d'autres personnels de sécurité, et ont tué quatre civils et incendié le marché.

30. Le 9 mai, l'Unité pour la paix en Centrafrique a attaqué un poste de contrôle des forces de défense nationale à Bokolobo, dans la préfecture de la Ouaka, tuant deux soldats, six combattants anti-balaka et cinq civils de la communauté chrétienne. Le lendemain, dans la même région, des membres présumés des forces de défense nationale et des combattants anti-balaka ont attaqué une communauté musulmane en guise de représailles, tuant neuf civils.

31. À Bangui, la situation en matière de sécurité était relativement calme. Le 28 mars, la durée du couvre-feu national a été écourtée, allant désormais de 22 heures à 5 heures, au lieu de minuit à 5 heures. Le nombre de faits de criminalité enregistrés a atteint 2 866, contre 2 775 au cours de la période précédente.

#### **IV. Concertation régionale**

32. Lors de la Conférence régionale sur les solutions dans le contexte des déplacements forcés liés à la crise centrafricaine tenue à Yaoundé le 27 avril, les gouvernements du Congo, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, du Soudan, du Soudan du Sud et du Tchad, se sont accordés sur des recommandations visant à apporter des solutions durables à la question des réfugiés originaires de la République centrafricaine dans la région ainsi qu'à celle des personnes déplacées en République centrafricaine.

33. Les 1<sup>er</sup> et 2 mai, ma représentante spéciale pour la République centrafricaine et Chef de la MINUSCA s'est rendue à Luanda pour engager un dialogue sur la feuille de route commune de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs avec le Président João Manuel Gonçalves Lourenço et son ministre des relations extérieures, Tête António. Lors de cette rencontre, il a été proposé d'organiser une conférence régionale afin de faire le point sur la mise en œuvre de la feuille de route, et de détacher auprès d'institutions de la République centrafricaine des experts en désarmement, démobilisation et réintégration originaires du Rwanda et de l'Angola. À la demande du Président de la République centrafricaine, qui a soutenu ces propositions, la Ministre des affaires étrangères, de la francophonie et des Centrafricains de l'étranger a convoqué à Bangui, le 4 juin, une conférence de bilan à laquelle ont participé les principales parties prenantes internationales, régionales et sous-régionales, y compris l'Angola et le Rwanda, dans le but de revitaliser l'Accord politique par le biais de la feuille de route commune. Les participants ont convenu de se réunir tous les trimestres pour suivre l'évolution de la mise en œuvre de l'Accord politique, qui sera évaluée sur la base d'une répartition claire des tâches, d'indicateurs et d'échéances.

## V. Situation humanitaire

34. La poursuite des affrontements armés a contribué à la dégradation de la situation humanitaire et économique du pays, encore aggravée par l'escalade rapide des prix des produits de base. Environ 63 pour cent de la population, soit 3,1 millions de Centrafricains, ont besoin de protection et d'aide humanitaire, notamment les personnes rescapées de violences sexuelles et fondées sur le genre, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. La violence a continué à provoquer des déplacements : au 1<sup>er</sup> mai, 658 265 Centrafricains étaient toujours déplacés à l'intérieur du pays et 738 787 toujours réfugiés dans des pays voisins. D'avril à août 2022, 45 % de la population, soit 2,2 millions de personnes, devraient se trouver soit en situation de crise soit en situation d'urgence alimentaire.

35. Les violations des droits humains, les atteintes à ces droits et les violations du droit international humanitaire, la violence armée et la récession économique ont continué de nuire à la situation humanitaire. Les données recueillies entre janvier et mars 2022 par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et les partenaires d'exécution ont permis de recenser plus de 2 113 atteintes à la protection dans 12 des 16 préfectures, principalement des cas de violences sexistes (45 %) et de violations du droit à la vie et à l'intégrité physique (26 %).

36. Le personnel humanitaire a continué d'être pris pour cible. De février à mai, 55 atteintes à la sécurité du personnel humanitaire ont été enregistrées. Les vols, cambriolages, pillages, menaces et agressions représentaient 41 de ces cas (75 %), un membre du personnel humanitaire ayant été tué et 16 autres blessés. En avril, lors de deux attaques particulièrement violentes, des éléments armés ont ouvert le feu sur des véhicules humanitaires, blessant sept membres du personnel. En mai, à la suite d'une embuscade armée, neuf agents humanitaires ont été temporairement détenus par des éléments armés et leurs véhicules ont été utilisés pour transporter des biens pillés.

37. Au 1<sup>er</sup> février, 37,6 % du financement des 461,3 millions de dollars nécessaires pour fournir une aide vitale à 2 millions de personnes conformément au plan de réponse humanitaire de 2022 avaient été mobilisés, portant le déficit de financement à 287,7 millions de dollars. Au cours du premier trimestre 2022, la communauté humanitaire a fourni une assistance et des services multisectoriels à 447 000 personnes.

38. Au 1<sup>er</sup> juin, 14 421 des 92 744 personnes ayant subi des tests de dépistage de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) depuis le début de la pandémie, étaient positives, et 113 étaient décédées. Les chiffres officiels ne sont pas le reflet exact des effets de la pandémie en raison du nombre limité de tests effectués. Au 1<sup>er</sup> juin, 1,2 million de Centrafricains (24,5 pour cent de la population) avaient été vaccinés dans le cadre du Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19 (COVAX) et d'accords bilatéraux.

## VI. Protection des civils

39. Les affrontements se sont poursuivis entre les forces de défense nationales et autres personnels de sécurité et les groupes armés, ainsi que les attaques contre des civils lancées partout dans le pays par tous les acteurs armés. Des incidents majeurs se sont produits dans les préfectures de la Haute-Kotto, de la Mambéré-Kadéï, du Mbomou, de la Nana-Grébizi, de l'Ombella-Mpoko, de l'Ouham, de l'Ouham-Pendé et de la Vakaga. De multiples affrontements et attaques ont entraîné de graves violations des droits humains et atteintes à ces droits, notamment des meurtres, des

violences sexuelles liées au conflit et la destruction de biens, et ont provoqué le déplacement d'environ 62 000 personnes au cours de la période considérée.

40. La MINUSCA a lancé une opération conjointe du 1<sup>er</sup> mars au 15 avril pour obtenir le contrôle de la zone des préfectures de l'Ouham et de l'Ouham-Pendé. Cette opération a notamment consisté à intensifier les patrouilles pour restreindre la mobilité des groupes armés et atténuer les menaces sur les sites miniers et dans les couloirs de transhumance reliant le Cameroun et le Tchad à la République centrafricaine. Elle a combiné le déploiement intégré d'unités militaires, y compris des forces d'intervention rapide, des forces spéciales, des unités d'hélicoptères armés, des unités du génie et des unités de neutralisation des explosifs et munitions, des unités de police et de civils étant chargés des activités opérationnelles de fond.

41. Le 10 mai, la MINUSCA, avec les forces de défense et de sécurité nationales, a lancé une opération robuste à Mingala, dans la préfecture de la Basse-Kotto. L'objectif de cette opération était de protéger les civils de manière proactive en réponse aux menaces d'attaques émanant de groupes armés dans la préfecture de la Ouaka et dans d'autres régions du pays, ainsi qu'aux attaques du 9 mai à Bokolobo.

42. Au 1<sup>er</sup> juin, la MINUSCA avait dispensé une formation de sensibilisation aux engins explosifs à 223 membres du personnel des Nations Unies et acteurs humanitaires, dont 51 femmes. Du 17 février au 1<sup>er</sup> juin, 5 487 personnes, dont 4 680 enfants (2 366 garçons et 2 314 filles), à Boali, Bossembele et Bouar ont participé à des séances de sensibilisation au risque des engins explosifs.

## VII. Extension de l'autorité de l'État et de l'état de droit

### Extension de l'autorité de l'État

43. Au 1<sup>er</sup> juin, 132 (76 pour cent) des 174 fonctionnaires locaux (préfets, sous-préfets et secrétaires généraux de préfectures et de sous-préfectures) étaient présents hors de Bangui, soit une augmentation par rapport à la période précédente.

### Réforme du secteur de la sécurité

44. Le conseil supérieur créé en avril 2020 pour examiner les conditions dans lesquelles sert le personnel militaire a tenu sa première réunion les 31 mars et 1<sup>er</sup> avril 2022, avec le concours de la MINUSCA et de la mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine. L'accent a été mis sur les recommandations concernant la réforme de la gestion des ressources humaines et l'amélioration des conditions de travail et de vie du personnel militaire.

45. Du 10 au 19 mai, pour la première fois depuis 2017, les autorités centrafricaines, avec le concours de la MINUSCA, ont animé des ateliers axés sur le contrôle démocratique du secteur de la sécurité afin de renforcer le rôle des parlementaires de manière à ce qu'ils s'acquittent pleinement de leurs responsabilités en la matière.

### Forces armées nationales et forces de sécurité intérieure

46. Au 1<sup>er</sup> juin, 6 860 membres des forces de sécurité intérieure, dont 3 562 policiers (884 femmes) et 3 298 gendarmes (525 femmes), étaient déployés dans tout le pays ; un total de 5 212 personnes est resté à Bangui. La MINUSCA et le PNUD ont prêté leur appui à la formation de 1 892 policiers et gendarmes (534 femmes) à des questions telles que la police de proximité, la conduite et la discipline et les violences sexuelles fondées sur le genre et liées aux conflits. L'effectif total des forces de défense nationale, y compris les déploiements, reste inconnu.



47. Au 1<sup>er</sup> juin, la MINUSCA avait effectué avec les autorités nationales 39 visites d'assurance de la qualité des installations de stockage des armes et des munitions des forces de défense nationale à Bangui et formé 12 membres des forces de défense et de sécurité nationales à la gestion des armes et des munitions.

### **Désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement**

48. Au 1<sup>er</sup> juin, le nombre total de combattants désarmés et démobilisés dans le cadre du programme national de désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration depuis son lancement en décembre 2018 s'élevait à 3 826 (219 femmes). Au total, 2 775 armes de guerre, 136 879 munitions, 1 526 grenades, 560 autres explosifs ou matériels connexes et 656 chargeurs ont été collectés depuis le lancement du programme national.

49. Les équipes mobiles du Gouvernement, avec le concours de la MINUSCA, ont poursuivi les opérations de désarmement et de démobilisation ciblant les combattants attachés à l'Accord politique dans les préfectures de la Nana-Mambéré et de la Vakaga. Du 28 mars au 20 avril, le Gouvernement a désarmé et démobilisé 216 combattants du Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique, dont 4 femmes, dans la préfecture de la Vakaga, et du 19 au 24 avril, 95 combattants, dont 5 femmes, de cinq groupes armés à Bossembele et Bouar.

50. Au 1<sup>er</sup> juin, les activités de lutte contre la violence communautaire se poursuivaient pour 5 799 bénéficiaires enregistrés, dont 2 466 femmes, à Bangassou, Bangui, Birao, Bossangoa, Bouar, Bria, Kaga Bandoro et Ndélé.

### **Justice et état de droit**

51. Le 29 avril, la Cour d'appel de Bangui a ouvert les premières audiences pénales depuis février 2020. Entre le 2 février et le 1<sup>er</sup> juin, la MINUSCA a transféré aux autorités nationales de Bangui 10 personnes qui avaient été arrêtées, notamment dans le cadre des mesures temporaires d'urgence.

52. Vingt-sept enquêtes menées par les autorités judiciaires nationales sur des attaques contre des soldats de la paix étaient en cours au 1<sup>er</sup> juin. Le 11 avril, le chef anti-balaka « Edmond », soupçonné de crimes graves contre des civils et des casques bleus en lien avec des attaques menées à Tagbara en avril 2018, à Grimari en mars 2020 et à Boyo en décembre 2021, a été libéré sans autorisation judiciaire.

53. Le 19 avril, la Chambre de première instance du Tribunal pénal spécial a ouvert son tout premier procès avec l'affaire concernant l'attaque de mai 2019 contre Koundjouli et Limouna, dans la préfecture de l'Ouham-Pendé, qui aurait été lancée par des membres du groupe Retour, réclamation et réhabilitation. Les avocats commis d'office des accusés et des parties civiles ne se sont pas présentés à l'audience initiale, exigeant une augmentation de leurs rémunérations. Après des négociations, les avocats ont assisté à l'audience suivante le 25 avril et le procès s'est poursuivi en mai.

54. Au 1<sup>er</sup> juin, environ 84 % du personnel pénitentiaire civil national était présent à son poste dans les 12 prisons opérationnelles situées à l'extérieur de Bangui. Dans le même temps, 150 personnes nouvellement recrutées ont poursuivi leur formation sur place. En avril, 145 agents civils de l'administration pénitentiaire en activité qui avaient achevé leur formation le 30 juin 2021 ont commencé à recevoir des avances sur traitement en avril, bien que leur intégration complète dans les rangs de la fonction publique reste pendante. La MINUSCA a achevé des projets axés sur la prévention de la récidive dans quatre prisons.

## VIII. Droits humains et lutte contre l'impunité

55. Entre le 2 février et le 1<sup>er</sup> juin, la MINUSCA a recensé et vérifié 265 cas de violations des droits humains, d'atteintes à ces droits et de violations du droit international humanitaire qui ont fait 816 victimes, dont 413 hommes, 100 femmes, 63 garçons, 40 filles et 40 enfants non identifiés ; 145 civils non identifiés ; et 35 groupes de victimes collectives, causant 105 décès de civils liés au conflit. Cela représente une diminution de 35,83 % du nombre de cas et une diminution moins forte (17,57 %) du nombre de victimes par rapport à la période couverte par le rapport précédent.

56. La MINUSCA a constaté 138 atteintes aux droits humains, qui auraient été perpétrées par des groupes armés signataires de l'Accord politique et dont ont été victimes 452 personnes, soit une diminution de 41,77 % du nombre d'incidents et de 15,03 % du nombre de victimes par rapport à la période précédente. L'Unité pour la paix en Centrafrique a été responsable de 24 incidents (130 victimes), Retour, réclamation et réhabilitation de 38 incidents (86 victimes), des éléments non identifiés de la Coalition des patriotes pour le changement de 24 incidents (83 victimes) et le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique de 26 incidents (58 victimes).

57. La MINUSCA a constaté 118 cas de violations des droits humains et atteintes à ces droits, et de violations du droit international humanitaire qui auraient été perpétrées par les forces de défense nationale et autres personnels de sécurité et dont ont été victimes 333 personnes, ce qui représente une diminution de 32,57 % du nombre d'incidents et une augmentation de 22,55 % du nombre de victimes par rapport à la période précédente. Les forces de défense nationale ont été responsables de violations dans 55 cas (105 victimes) et les manœuvres conjointes opérées avec d'autres membres du personnel de sécurité ont donné lieu à 11 incidents (85 victimes). D'autres membres du personnel de sécurité ont été responsables de 31 violations des droits humains et du droit international humanitaire (80 victimes). Les forces de défense nationale et autres personnels de sécurité ont mené des opérations militaires sur des sites d'exploitation minière, utilisant d'anciens membres de groupes armés comme supplétifs.

58. Les conditions de détention sont restées extrêmement mauvaises dans presque tous les sites, en particulier à l'Office central de répression du grand banditisme et à la Section de recherches et d'investigations, où les personnes privées de liberté se trouvent dans des cellules surpeuplées, avec un accès limité ou inexistant aux soins de santé, à la justice et à de la nourriture.

59. En mars et avril, le Ministère de la justice, de la promotion des droits humains et de la bonne gouvernance a organisé, avec le soutien de la MINUSCA, dix ateliers à l'intention de 300 fonctionnaires du ministère, dont 100 femmes, sur la surveillance et le signalement des violations des droits humains et atteintes à ces droits et sur l'accès à la justice pour les victimes. La MINUSCA a aidé le Gouvernement à rédiger une politique nationale relative aux droits humains, conformément aux recommandations du Conseil des droits de l'homme issues de l'examen périodique universel et d'autres mécanismes. Soixante membres du comité national permanent chargé des droits humains ont été formés à l'établissement de rapports à l'intention des organes de défense des droits humains et à la participation à l'examen périodique universel.

60. Du 9 au 12 mai, la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide s'est rendue en République centrafricaine. Elle y a rencontré des représentants du Gouvernement, des institutions nationales et de la société civile ainsi que des parties prenantes confessionnelles afin de faire progresser la mise en œuvre du plan national de lutte contre les discours de haine.

### **Justice transitionnelle**

61. En collaboration avec le PNUD et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), la MINUSCA a continué à apporter son soutien à la mise en place de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation. Les membres de la Commission ont mis la dernière main aux documents juridiques et internes et lancé des activités de communication dans 20 villes.

### **Violence sexuelle liée au conflit**

62. Entre le 17 février et le 1<sup>er</sup> juin, la MINUSCA a enregistré des allégations concernant 69 cas de violence sexuelle liée au conflit, principalement des viols, commises sur 100 personnes rescapées (67 femmes et 33 filles) ; 41 de ces incidents (65 victimes) ont été vérifiés. L'insécurité et l'inaccessibilité ont fait obstacle aux enquêtes sur tous les incidents signalés et entraîné des retards dans l'établissement des rapports, 88,57 % des incidents s'étant produits avant la période couverte par le présent rapport. 61 cas (89 victimes) seraient imputables à des membres de groupes armés, les forces de défense nationale et de sécurité intérieure seraient responsables de quatre incidents ayant fait quatre victimes et les autres personnels de sécurité d'un incident ayant fait quatre victimes. Au cours de la période considérée, les autorités nationales ont ouvert une enquête sur des allégations de violences sexuelles généralisées liées au conflit perpétrées à Bakouma (préfecture du Mbomou) pendant l'occupation par la Coalition des patriotes pour le changement et du Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique de décembre 2020 à avril 2021.

63. La MINUSCA a enquêté sur les violences sexuelles liées au conflit perpétrées par le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique et l'Unité pour la paix en Centrafrique dans les préfectures de la Haute-Kotto et du Mbomou, et recueilli des informations sur 227 cas concernant 246 victimes (146 femmes et 100 filles) de décembre 2020 à avril 2022. Du 24 février au 6 mars, la MINUSCA, avec le PNUD et l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit, a prêté son concours à une enquête menée à Bakouma par l'Unité mixte d'intervention rapide et de répression des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants, durant laquelle 123 victimes et témoins de violences sexuelles et de crimes liés au conflit ont été interrogés et des éléments de preuve ont été recueillis.

### **Enfants touchés par le conflit armé**

64. Entre le 2 février et le 1<sup>er</sup> juin, l'équipe spéciale de pays (surveillance et information) a vérifié 192 violations graves des droits humains commises à l'encontre de 146 enfants (93 garçons et 53 filles). Ces violations ont été attribuées à des groupes armés (104), aux forces de défense et de sécurité nationales et autres personnels de sécurité (61) et à des auteurs non identifiés (27). Les violations graves comprenaient des cas de recrutement et l'utilisation d'enfants (800), de meurtre (8), d'atteintes à l'intégrité physique (30), de viols et d'autres formes de violence sexuelle (18), d'enlèvements (30), d'attaques contre des écoles (4) et des hôpitaux (2) et de refus de l'accès humanitaire (20). Parmi les 80 enfants recrutés et utilisés, 10 étaient des enfants abandonnés par la Coalition des patriotes pour le changement (Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique and Mouvement patriotique pour la Centrafrique) lorsque les forces de sécurité et de défense nationales et d'autres personnels de sécurité sont entrés dans la préfecture de la Nana-Grébizi.

65. Le 15 avril, le Président a signé un plan d'action pour lutter contre la traite des enfants. Le lendemain, le Ministre de la défense nationale et de la reconstruction de

l'armée a signé une circulaire interdisant la présence d'enfants autour des camps et bases militaires des forces de sécurité et de défense nationales et de la MINUSCA.

## **IX. Situation économique**

66. Le Président a poursuivi ses efforts pour renforcer et élargir la coopération bilatérale, en signant avec la Chine, le 11 février, un accord de subvention d'assistance économique d'un montant de 16 millions de dollars. Un mémorandum d'accord sur l'allégement de la dette a également été signé avec une délégation saoudienne de haut niveau qui s'est rendue en République centrafricaine du 9 au 11 mars.

67. Le 4 mars, le Fonds monétaire international a déclaré que l'économie centrafricaine montrait des signes de reprise, mais a mis en garde contre des risques majeurs, notamment l'augmentation des prix des produits de base importés, l'incertitude quant au décaissement de l'aide budgétaire directe des partenaires et les progrès limités du processus de paix. Le 5 mai, la Banque mondiale a approuvé une subvention de 35 millions de dollars pour le projet de gouvernance numérique du secteur public et de 30 millions de dollars pour le projet d'investissement et de compétitivité des entreprises pour l'emploi.

68. Le conflit en Ukraine a aggravé la situation socioéconomique déjà fragile en République centrafricaine, causant une pénurie de carburant et de produits alimentaires de base. Les prix de la farine de blé, du riz et de l'huile végétale ont augmenté en moyenne de 30 pour cent, 20 pour cent et 56,1 pour cent, respectivement, au cours du premier trimestre de 2022. De graves ruptures d'approvisionnement touchent les produits pétroliers depuis mars. Leurs prix sont restés stables grâce aux subventions de l'État, mais les stocks ont été épuisés bien avant la date prévue.

69. Du 28 au 29 avril, l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement ont procédé à un examen annuel du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide à la consolidation de la paix et au développement, à l'occasion duquel ils ont également défini les priorités pour la préparation du Plan-cadre de coopération pour le développement durable pour 2023-2027.

## **X. Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine**

### **Composante militaire**

70. Au 1<sup>er</sup> juin, la composante militaire de la MINUSCA comprenait 12 151 personnes, dont 7,1 % de femmes, sur un effectif autorisé de 14 400 personnes, dont 414 officiers d'état-major (dont 101 femmes) et 147 observateurs militaires (dont 43 femmes).

71. Au 1<sup>er</sup> juin, 980 des 2 750 soldats autorisés par la résolution [2566 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité avaient été déployés, dont 411 au cours de la période considérée. La planification et les préparatifs se sont poursuivis en vue d'achever les déploiements, principalement d'ici décembre 2022, à savoir : a) le reste du bataillon d'infanterie (450 personnes), pour sécuriser l'itinéraire principal d'approvisionnement ; b) deux forces d'intervention rapide (360 personnes) pour Bangui et Bangassou ; c) un bataillon léger (450 personnes) à Mbaïki ; d) une compagnie d'infanterie (120 personnes) ; e) du personnel du génie (110 personnes) ; et f) le reste du personnel d'un hôpital de niveau 2 (31 personnes). De nouveaux systèmes aériens mobiles sans pilote sont également mis au point.

72. Pour contribuer à l'atténuation de la menace liée aux engins explosifs, le Service de la lutte antimines a dispensé une formation à la neutralisation des engins explosifs à 782 membres de la Force, dont 59 femmes, à Berbérati et Bouar, et les a sensibilisés à leur danger. Vingt-trois casques bleus ont été formés aux opérations de recherche et de détection.

### **Composante Police**

73. Au 1<sup>er</sup> juin, la composante Police de la MINUSCA comprenait 2 592 membres (dont 12,62 % de femmes) pour un effectif autorisé de 3 020 personnes. Ils comptaient parmi eux 540 policiers hors unités constituées, dont 116 femmes, 2 052 membres, dont 211 femmes, déployés dans 12 unités de police constituées et 1 unité d'appui à la protection.

74. Au 1<sup>er</sup> juin, 540 des 940 membres de la police autorisés par la résolution [2566 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité avaient été déployés, et une unité de police constituée de 180 personnes et 163 officiers recrutés à titre individuel a été déployée au cours de la période considérée. Sur les 200 policiers recrutés à titre individuel autorisés, 163 avaient déjà été déployés. Les 37 autres seront déployés une fois que les dispositions logistiques auront été finalisées. Les préparatifs se poursuivent pour déployer deux unités de police constituées à Bangassou et Ndélé d'ici le mois d'août.

### **Personnel civil**

75. Au 1<sup>er</sup> juin 2022, 1 498 membres du personnel civil (26 % de femmes), parmi lesquels 266 Volontaires des Nations Unies et 108 agents pénitentiaires fournis par le Gouvernement, servaient au sein de la MINUSCA, ce qui représente 91 % des 1 648 postes autorisés.

### **Accord sur le statut des forces**

76. Entre le 1<sup>er</sup> février et le 1<sup>er</sup> juin, la MINUSCA a enregistré 23 violations de l'accord sur le statut des forces, dans lesquelles étaient impliqués des membres des forces de défense nationale et autre personnel de sécurité. Ces violations incluaient des entraves à la liberté de mouvement, des arrestations, des menaces contre le personnel des Nations Unies et des fouilles de véhicules de la MINUSCA. Cela représente quatre incidents supplémentaires par rapport à la précédente période considérée.

77. Le 21 février, la gendarmerie a appréhendé et détenu quatre militaires de la MINUSCA munis d'accréditations d'observateurs militaires alors qu'ils étaient en service à l'aéroport de Bangui, alléguant qu'ils tentaient d'assassiner le Président. Les militaires ont été libérés le 24 février et rapatriés dans leur pays d'origine le 23 mars. Leur matériel, y compris des biens fournis par les Nations Unies, reste sous la garde des autorités nationales.

78. Le 14 mars, des gendarmes et d'autres membres du personnel de sécurité ont confisqué deux conteneurs de munitions destinés à être utilisés par la force de la MINUSCA, bien qu'une notification ait été présentée en temps utile. Les conteneurs ont été inspectés et restitués le 18 mars après des échanges de haut niveau avec les autorités centrafricaines.

79. Le 6 avril, le Ministère des affaires étrangères, de la francophonie et des Centrafricains de l'étranger a mis en place de nouvelles structures de coordination, notamment pour la mise en œuvre de l'accord sur le statut des forces et la coordination de la sécurité, réunissant des partenaires clés tels que les ministères de tutelle, les responsables des forces de défense et de sécurité nationales, l'Union africaine, l'Union européenne et la MINUSCA. La première réunion sur l'accord relatif au

statut des forces, qui s'est tenue le 13 avril, a privilégié les questions prioritaires pour l'exécution du mandat et la protection des soldats de la paix, comme la reprise des vols de nuit.

### **Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies**

80. Du 2 février au 1<sup>er</sup> juin, 164 atteintes à la sécurité des membres du personnel des Nations Unies ont été enregistrées, notamment des attaques directes, des menaces, des actes criminels, des manifestations violentes, des vols, des détentions et des accidents de la route. Un membre du personnel est décédé des suites d'une maladie et 12 autres ont été blessés dans des accidents de la route ; 10 membres du personnel ont été évacués. Quatre vols à main armée, qui ont fait un blessé parmi le personnel, et six cas de vol visant le personnel des Nations Unies ont été signalés. Au total, 84 accidents de la route et neuf cas d'incendie ont également été signalés. Treize cas de détention ont concerné 18 membres du personnel, dont quatre militaires et deux policiers.

81. Au 1<sup>er</sup> juin, l'ONU avait administré 31 307 doses de vaccins contre la COVID-19 au personnel des Nations Unies et des organisations non gouvernementales remplissant les conditions requises. Au 1<sup>er</sup> février, 1 497 cas de COVID-19 avaient été confirmés parmi le personnel des Nations Unies, dont 12 cas actifs, 1 465 guérisons et 11 décès.

### **Fautes graves, notamment faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles**

82. Entre le 1<sup>er</sup> décembre 2021 et le 30 avril 2022, la MINUSCA a enregistré trois cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles, dont deux impliquant du personnel militaire et un membre du personnel civil. La MINUSCA a orienté vers des partenaires humanitaires et des institutions locales 10 victimes, dont sept enfants, d'incidents passés afin qu'elles reçoivent une assistance médicale et psychologique et une protection.

83. La MINUSCA a continué à veiller à ce que les victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles à Alindao, Mobaye et Pombolo soient orientées vers des partenaires pour recevoir une aide et un soutien, y compris grâce à un projet financé par le fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Elle a renforcé sa présence en matière de déontologie et de discipline dans les zones à haut risque telles que Bambari, Bangassou et Berbérati, tout en mettant en œuvre des mesures préventives par le biais de réseaux locaux où peuvent être déposées les plaintes. Elle a également décentralisé les réseaux de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles vers ses bureaux de terrain, en coordination avec les membres de l'équipe de pays des Nations Unies déployés sur place, afin de permettre une prévention globale.

### **Questions relatives à l'appui**

84. La MINUSCA a continué d'améliorer ses pratiques environnementales et de réduire son empreinte environnementale. L'évaluation des risques liés aux eaux usées est en cours pour toutes les bases d'opérations, et l'assainissement de la décharge de Kolongo se poursuit. Un deuxième incinérateur de déchets médicaux est en cours d'installation à Bangui. La MINUSCA a terminé l'installation du système complet d'énergie solaire sur le site d'UCATEX à Bangui le 4 mars.

## XI. Efficacité et configuration de la Mission

85. Conformément à l'alinéa b) du paragraphe 58 de la résolution 2605 (2021) et aux engagements pris dans le cadre de l'Action pour le maintien de la paix Plus, la MINUSCA et le Secrétariat ont donné la priorité aux efforts visant à optimiser l'efficacité et la configuration de la Mission pour mieux concrétiser les tâches prioritaires confiées à cette dernière.

86. La MINUSCA continue d'aider les autorités nationales à renforcer la capacité du pays de maintenir les acquis durement gagnés, notamment en créant un espace au sein duquel le processus politique peut progresser. Depuis sa mise en place, la présence civile et en uniforme de la MINUSCA a contribué à rétablir et à préserver l'ordre constitutionnel et à empêcher un retour à la violence généralisée. Le rôle politique de la Mission, avec sa posture robuste et son expertise multidimensionnelle, a également contribué, entre autres, à l'organisation réussie de deux cycles d'élections générales, à la signature en 2019 de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et au désarmement de nombreux combattants, entre autres avancées. La Mission se fait également le fer de lance de la lutte contre l'impunité, notamment en publiant des rapports sur les violations des droits humains perpétrées en République centrafricaine, en partageant des informations avec la Cour pénale spéciale et en appuyant son opérationnalisation, de même que celle de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation.

87. Compte tenu des dynamiques politiques et sécuritaires dans le contexte post-électoral, la MINUSCA a adapté sa stratégie politique et son approche en matière de sécurité afin de continuer à faire avancer le processus de paix et de réconciliation, notamment pour améliorer les relations avec le gouvernement hôte, renforcer les institutions démocratiques, accroître l'appropriation nationale et remobiliser les acteurs régionaux en faveur de l'Accord politique dans le prolongement de l'adoption de la feuille de route commune de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et du dialogue républicain.

88. La MINUSCA conserve son approche intégrée à l'échelle de la mission pour protéger les civils afin de répondre aux besoins de la population en matière de protection et de sécurité. Cette approche s'articule autour de l'alerte précoce et de la prévention par le biais de réseaux d'alerte locale, d'une empreinte multidimensionnelle et de moyens (aériens) spécialisés qui, combinés à des capacités analytiques et opérationnelles conjointes, donnent une image de la menace en matière de protection qui permet d'éclairer la prise de décision en temps utile. En mai 2022, le mécanisme d'alerte et d'intervention rapides de la MINUSCA reposait sur 78 assistants chargés de la liaison avec la population locale déployés dans ses 42 bases opérationnelles permanentes et temporaires et œuvrant avec 80 réseaux d'alerte locale, dont 24 ont été créés depuis mars 2021. La présence de la MINUSCA dans tout le pays et son appui aux autorités nationales ont facilité le retour de 309 fonctionnaires, 142 acteurs judiciaires et 209 membres du personnel pénitentiaire, 385 membres des forces de sécurité intérieure et 461 soldats centrafricains afin qu'ils assument progressivement la responsabilité qui leur incombe de protéger la population. Cette approche a permis, dans certaines régions, de prévenir et de réduire la violence intercommunautaire et liée à la transhumance, d'assurer la libre circulation des personnes et des biens et de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et des services essentiels, notamment pour lutter contre la COVID-19. Les difficultés d'accès et en matière d'alerte rapide persistent en raison de l'immensité du pays, de la médiocrité des infrastructures et des conditions météorologiques.

89. La MINUSCA continue de sécuriser les principales routes du pays, notamment l'itinéraire principal d'approvisionnement stratégique reliant Bangui au Cameroun. Les demandes adressées à la MINUSCA pour qu'elle assure la sécurité des convois ont augmenté de 12 % en 2021, ce qui a eu pour effet de détourner des capacités militaires et policières d'autres tâches prévues par leur mandat et de compromettre la capacité de projection de la Mission. À Bangui, la force opérationnelle interarmées de la MINUSCA continue de fournir une garde statique et des escortes de sécurité aux autorités et institutions nationales.

90. La MINUSCA a réorganisé sa configuration militaire et policière afin d'optimiser la présence de ses effectifs en tenue suite à l'augmentation des effectifs autorisés prévue dans la résolution 2566 (2021). Au début de l'année 2021, la Force a proposé un aménagement de la force pour s'aligner sur le plan de défense nationale, qui devrait être achevé à l'issue des élections locales. De même, la police de la MINUSCA déploiera à l'extérieur de Bangui de nouvelles unités de police constituées et des policiers hors unités constituées, conformément à la vision nationale sur les forces de sécurité intérieure, afin de renforcer la capacité de protection de la Mission et de faire progresser le déploiement de la police nationale et de la gendarmerie sur les sites prioritaires.

91. Malgré des capacités supplémentaires, la force de la MINUSCA reste sollicitée à l'excès en raison de la persistance des menaces à la sécurité dans de nombreuses zones où les forces de défense et de sécurité nationales n'ont pas de présence permanente. Elle a donc dispersé ses ressources militaires dans tout le pays, en maintenant des bases opérationnelles statiques permanentes et temporaires et des postes de contrôle pour protéger les civils, en plus de patrouilles robustes, y compris sur de longues distances. La MINUSCA a procédé à une évaluation interne intégrée de novembre à décembre 2021 afin de rationaliser la présence de ses bases opérationnelles et d'améliorer les normes de sécurité, les conditions de vie et les normes environnementales dans celles des bases qui resteraient à long terme, en étroite coordination avec les pays fournisseurs de contingents. La mise en œuvre de ses recommandations est en cours.

92. Depuis décembre 2021 et dans le prolongement de l'étude des capacités dont est issue la recommandation relative à une révision du concept opérationnel de la Force pour améliorer la réactivité et l'efficacité, la force de la MINUSCA a adopté une nouvelle approche intégrée et dynamique axée sur l'anticipation et la neutralisation de la violence dans divers points chauds, tout en optimisant l'utilisation de capacités robustes et spécialisées pour protéger les civils et dissuader les groupes armés, y compris grâce à des missions conjointes destinées à gagner le contrôle de certaines zones, comme indiqué au paragraphe 40 ci-dessus. La force de la MINUSCA a également renforcé ses moyens et son cycle de renseignement liés au maintien de la paix afin d'améliorer les systèmes d'alerte et d'intervention rapides, y compris de manière préventive, grâce à la constitution et à la formation de personnel spécialisé. L'état des besoins individuels de la majorité des unités a été modifié pour améliorer les moyens et la protection de la force.

93. L'efficacité des composantes Personnel en tenue d'une opération de maintien de la paix dépend du déploiement d'un personnel bien équipé et formé, doté de capacités adéquates et animé de l'état d'esprit requis pour agir dans un environnement opérationnel complexe et dynamique. À cet égard, la MINUSCA et le Secrétariat ont poursuivi leurs efforts pour familiariser les pays fournissant des contingents ou du personnel de police avec le mandat et le dispositif de la Mission et avec le contexte centrafricain, notamment en organisant des visites et des formations préalables au déploiement et grâce à l'évaluation, au suivi des performances de toutes les composantes Personnel en tenue déployées auprès de la Mission et à la présentation



de plans de mise à niveau correspondant aux lacunes recensées. Au cours de la période considérée, l'ensemble des neuf évaluations d'unités militaires (quatre unités d'infanterie, une unité hospitalière, deux unités de génie et deux unités d'aviation) a été évalué et jugé satisfaisant. De même, huit des unités de police constituées ont fait l'objet d'une évaluation et ont également été jugées satisfaisantes, et de bonnes pratiques ont été recensées, notamment la formation fréquente dans la zone de la mission et la préparation au déploiement rapide des unités.

94. Suite au rapatriement de l'un de ses contingents et au grand nombre d'allégations d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles dont il a été fait état en 2021, la MINUSCA, avec le Secrétariat, a redoublé d'efforts pour renforcer la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et améliorer la conduite générale de son personnel. Elle a révisé et rationalisé sa stratégie de prévention et son approche de la gestion des risques, notamment en adoptant une approche décentralisée et adaptée au contexte par l'intermédiaire de comités de prévention intégrés dans les bureaux locaux, tout en améliorant l'établissement de rapports et le respect du principe de responsabilité. Il a été entrepris de réorganiser les réseaux locaux où peuvent être déposées les plaintes, de leur donner un pouvoir de décision et les moyens d'appuyer les efforts de sensibilisation que la mission entreprend dans les zones à risque. Conformément à son approche centrée sur les victimes, la MINUSCA a élaboré pour les sites prioritaires des projets adaptés au contexte et axés sur collectivité.

95. Face aux violations de l'accord sur le statut des forces et à une campagne de désinformation persistante, la MINUSCA a adopté une approche à plusieurs volets pour mieux faire comprendre son mandat et améliorer les relations avec le gouvernement hôte. La force de la MINUSCA a adopté des mesures d'atténuation telles que des engagements à plusieurs niveaux et des réponses robustes pour alléger les entraves à sa liberté de mouvement, ce qui a entraîné une réduction temporaire de leur fréquence et de leurs conséquences par rapport à la période couverte par le rapport précédent. La MINUSCA a diversifié ses communications stratégiques pour contrer la désinformation et la mésinformation, en expliquant de manière proactive les activités qui lui sont confiées et en rectifiant les fausses informations, notamment en diffusant des programmes sur la télévision nationale.

96. La performance de la MINUSCA dans la mise en œuvre de son mandat large et complet sera encore améliorée lorsque la Mission déploiera pleinement son personnel militaire, policier et civil autorisé. En outre, l'exécution efficace de toute mission devrait bénéficier d'une collaboration étroite avec les partenaires avec lesquels la MINUSCA continue d'approfondir les partenariats stratégiques et d'en créer de nouveaux sur la base d'avantages comparatifs, s'agissant en particulier des questions indissociables du maintien de la paix, à savoir la consolidation de la paix et le développement, qui dépend de l'investissement des partenaires.

### Questions financières

97. Par sa résolution [75/298](#) du 30 juin 2021, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant de 1 036,6 millions de dollars destiné à financer le fonctionnement de la Mission au titre de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022. Au 26 mai 2022, les contributions non acquittées au compte spécial de la MINUSCA s'élevaient à 339,2 millions de dollars. À cette même date, le montant total des arriérés de contributions pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix atteignait 2 845,6 millions de dollars. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées ainsi que celui des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents ont été effectués pour la période

allant jusqu'au 31 décembre 2021, conformément au calendrier des versements trimestriels.

## **XII. Observations**

98. La tenue du dialogue républicain a constitué une étape notable dans le processus de paix, permettant aux participants d'exprimer leurs doléances et de présenter leurs recommandations. Il est encourageant que de nombreuses recommandations finales issues du dialogue républicain s'alignent sur le Forum de Bangui et l'Accord politique, ce qui confirme que les recommandations émanant de ces processus continuent de refléter l'aspiration collective du peuple centrafricain à une paix et un développement durables. Je réitère mon appel au Gouvernement pour qu'il étende l'esprit de dialogue à l'ensemble de l'opposition politique et des groupes armés signataires de l'Accord politique qui ont renoncé à la violence. Je demande à toutes les parties prenantes d'œuvrer à l'application des recommandations et j'exhorte le Gouvernement à consacrer les ressources et la volonté politique nécessaires à la progression de ces efforts. Seul un dialogue inclusif et crédible, construit sur des acquis démocratiques durement gagnés, permettra à la paix de revenir durablement dans le pays.

99. Je salue la volonté du Gouvernement de faire avancer le processus de paix, comme en témoigne la tenue de la conférence de bilan de l'opérationnalisation de la feuille de route commune, qui a imprimé un nouvel élan grâce auquel les principales parties prenantes peuvent à nouveau s'engager en faveur de la mise en œuvre de l'accord politique de manière coordonnée et structurée. Le soutien de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale reste essentiel pour tirer parti de cet élan. La collaboration, l'engagement et l'unité de vues avec la population centrafricaine restent essentiels pour accélérer le processus de paix.

100. Je salue les efforts déployés pour faire avancer les préparatifs des élections locales désormais prévues pour le début de l'année 2023. Les élections locales, soutenues par un processus politique crédible, offrent une occasion unique d'étendre l'espace démocratique. J'appelle les autorités nationales à montrer qu'elles prennent en main les programmes et à favoriser l'instauration d'un environnement politique inclusif, notamment en redoublant d'efforts pour atteindre le quota de 35 % de femmes. J'appelle les partenaires à apporter un soutien financier et technique au processus électoral.

101. Je me félicite de l'adoption par l'Assemblée nationale de la loi abolissant la peine de mort. Je reste profondément préoccupé par la poursuite des atteintes aux droits humains et des violations du droit humanitaire international perpétrées par toutes les parties au conflit, notamment les violences sexuelles liées au conflit et les graves violations à l'encontre d'enfants. Je déplore le fait que des communautés ethniques et religieuses continuent d'être prises pour cible parce qu'elles sont soupçonnées de collusion avec des groupes armés, ainsi que le recours à des mandataires et l'usage excessif de la force par toutes les parties au conflit. Je condamne fermement les violences auxquelles continuent de se livrer les groupes armés, qui doivent cesser immédiatement. Je suis également préoccupé par les actes hostiles impliquant les forces de défense nationale et de sécurité intérieure, ainsi que d'autres personnels de sécurité, qui prennent pour cible des civils. Je rappelle à toutes les parties que les écoles doivent être protégées et ne doivent pas être utilisées à des fins militaires. J'appelle toutes les parties à prendre des mesures immédiates pour s'engager à respecter le cessez-le-feu unilatéral et j'exhorte le Gouvernement à veiller à ce que les enquêtes soient menées et les auteurs identifiés poursuivis.

102. La lutte contre l'impunité et l'accès des victimes à la justice sont essentiels pour soutenir le processus de paix. Je salue l'ouverture du premier procès à la Cour pénale spéciale et la tenue des premières audiences pénales par la Cour d'appel de Bangui depuis février 2020, qui constituent des étapes positives dans la lutte contre l'impunité en République centrafricaine, en particulier pour les crimes graves commis contre des civils et des soldats de la paix. Je demande au Gouvernement de renforcer son soutien au système judiciaire national, y compris aux institutions judiciaires, policières et pénitentiaires, sur l'ensemble du territoire, et à favoriser un climat qui permette au pouvoir judiciaire de s'acquitter de son mandat de manière efficace, indépendante et impartiale.

103. J'appelle également les autorités nationales à poursuivre les réformes visant à améliorer la gouvernance, le contrôle démocratique, le commandement et le contrôle du secteur de la sécurité. Ces priorités, ainsi que le respect des droits humains et de l'état de droit, sont essentielles pour soutenir le déploiement des forces de défense et de sécurité intérieure et renforcer la confiance de la population à leur égard. J'encourage tous les partenaires internationaux à promouvoir le projet national relatif au secteur de la sécurité de manière coordonnée et transparente.

104. Dans de nombreuses régions du pays, le personnel militaire et le personnel civil de la MINUSCA demeurent les seuls présents, ce qui crée des attentes élevées parmi la population locale, alors que les autorités centrafricaines restent aux prises avec des contraintes liées au manque de moyens, de capacités et de logistique. Nous devons en faire davantage pour venir à bout de ces contraintes. L'approche adoptée par la MINUSCA pour assurer la sécurité dans la zone s'est avérée efficace à court terme dans certains secteurs. Toutefois, les perspectives à long terme exigent le déploiement rapide d'une administration publique efficace et de forces de défense et de sécurité responsables, ainsi que des investissements en faveur du développement.

105. Je me félicite des progrès réalisés, en dépit d'un contexte difficile, quant aux opérations de désarmement et de démobilisation, suite à l'engagement constructif entre le Gouvernement et les acteurs armés qui sont attachés au processus. J'appelle les autorités nationales à poursuivre le dialogue avec les groupes armés restants en s'appuyant sur la feuille de route commune, avec le soutien coordonné de tous les partenaires, afin de les ramener à l'Accord politique et au programme national de désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration. Je demande également au Gouvernement de promouvoir les débouchés socioéconomiques à long terme pour les bénéficiaires des programmes de désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration et de réduction de la violence communautaire ainsi que pour les communautés locales, avec le soutien de tous les partenaires de développement.

106. Je suis profondément préoccupé par l'impact négatif de la détérioration de la situation économique et fiscale sur la population de la République centrafricaine, en particulier sur les plus vulnérables. J'appelle le Gouvernement à concentrer ses efforts sur la distribution de dividendes à la population grâce à une approche transparente et à la bonne gouvernance, en partenariat étroit avec les partenaires internationaux. Je suis également préoccupé par le report de la quasi-totalité de l'aide budgétaire que les partenaires internationaux prévoyaient d'accorder à la République centrafricaine. Je demande au Gouvernement et aux principaux partenaires de développement de trouver un consensus afin de ne pas mettre en péril la fourniture de services publics essentiels à la population.

107. La situation humanitaire est de plus en plus préoccupante, plus de 60 % de la population centrafricaine ayant besoin d'une protection et d'une aide humanitaire, la crise de la sécurité alimentaire ayant quant à elle été exacerbée par l'escalade des prix des produits de base et du carburant. Je félicite les acteurs humanitaires pour les efforts qu'ils déploient sans relâche afin de venir en aide aux personnes qui en ont

besoin, malgré les risques. Les attaques visant le personnel des Nations Unies peuvent constituer des crimes de guerre au regard du droit international, et j'appelle les autorités nationales à enquêter rapidement à leur sujet et à traduire les auteurs en justice.

108. Je condamne fermement l'utilisation par des groupes armés d'engins explosifs qui font des victimes parmi les civils, les soldats de la paix et le personnel humanitaire. La sensibilisation de la population à la menace de tels engins et le renforcement des capacités des troupes de la MINUSCA restent essentiels. Je réitère également mon appel en faveur du soutien et de la coopération à l'échelle régionale pour mettre un terme au trafic transfrontalier illicite, notamment d'explosifs et de précurseurs.

109. Je me félicite des récents contacts constructifs entre la MINUSCA et le Gouvernement au sujet de la mise en œuvre de l'accord sur le statut des forces, notamment grâce aux mécanismes de coordination nouvellement établis par la Ministre des affaires étrangères, de la francophonie et des Centrafricains de l'étranger. Je demande à nouveau aux autorités centrafricaines de réagir face aux violations de l'accord sur le statut des forces et aux menaces et actes d'hostilité à l'encontre de la MINUSCA émanant des forces nationales de sécurité et autre personnel de sécurité, qui font peser un risque grave sur la sûreté et la sécurité des soldats de la paix, et à amener les auteurs à répondre de leurs actes.

110. Je prends note d'une tendance à un amoindrissement des campagnes de désinformation visant la MINUSCA mais je reste préoccupé par l'existence de certains groupes marginaux qui continuent à inciter à la haine. Je suis préoccupé par la persistance des campagnes de désinformation visant à inciter à la haine et à la violence, en particulier celles qui, sur les médias locaux et sociaux, visent les minorités et l'opposition politique. J'exhorte les autorités nationales à continuer de prendre des mesures concrètes et publiques pour lutter contre l'incitation à la violence et la prévenir et poursuivre ceux qui menacent des journalistes.

111. Je condamne tout acte d'exploitation et d'atteinte sexuelle commis par le personnel des Nations Unies et réaffirme mon attachement à la tolérance zéro. Nous devons poursuivre nos efforts pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles et défendre les droits et la dignité de victimes. La MINUSCA et l'équipe de pays des Nations Unies doivent continuer à s'employer à renforcer les mesures de prévention et l'assistance aux victimes. J'appelle tous les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police à s'acquitter de leurs obligations en donnant suite aux allégations transmises par l'ONU afin d'amener les auteurs d'actes d'exploitation et d'atteinte sexuelle à répondre de leurs actes et de faciliter le règlement des demandes de reconnaissance de paternité.

112. En conclusion, je souhaite saluer l'engagement du Président à travailler avec ma nouvelle représentante spéciale pour la République centrafricaine et Chef de la MINUSCA, Valentine Rugwabiza, qui a pris ses fonctions en avril. J'exprime également ma sincère reconnaissance à Mankeur Ndiaye pour le rôle de premier plan qu'il a joué au cours des trois dernières années. J'appelle toutes les parties prenantes à accorder à ma représentante spéciale un appui sans réserve pour que se concrétisent la paix et la stabilité et un développement durable. Je suis reconnaissant pour leur dévouement au personnel civil et au personnel en tenue des Nations Unies qui s'acquittent du mandat de la Mission, et aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police. Je rends hommage également aux organisations régionales, multilatérales et non gouvernementales et à tous les autres partenaires, y compris les pays donateurs, pour leur contribution inestimable à une paix durable en République centrafricaine.

## Annexe I

**Effectifs militaires et effectifs de police de la Mission  
multidimensionnelle intégrée des Nations Unies  
pour la stabilisation en République centrafricaine  
au 1<sup>er</sup> juin 2022**

Pays	Composante militaire			Total	Composante Police	
	Experts	Officiers d'état-major	Membres du contingent		Unités de police constituées	Policier hors unités constituées
Argentine	0	2	0	2		
Bangladesh	12	36	1345	1393		2
Bénin	3	2	0	5		43
Bhoutan	2	4	0	6		
Bolivie (État plurinational de)	3	4	0	7		
Brésil	3	7	0	10		1
Burkina Faso	0	11	0	11		57
Burundi	8	11	747	766		
Cambodge	4	6	219	229		
Cameroun	2	6	750	758	318	23
Colombie	2	0	0	2		
Congo	2	7	0	9	179	2
Côte d'Ivoire	0	2	0	2		59
Djibouti	0	0	0	0		9
Égypte	8	26	989	1023	136	11
Équateur	0	2	0	2		
Espagne	0	0	0	0		1
États-Unis d'Amérique	0	10	0	10		
Fédération de Russie	3	10	0	13		
France	0	9	0	9		5
Gabon	0	4	0	4		
Gambie	3	7	0	10		22
Ghana	4	10	0	14		1
Guatemala	2	2	0	4		
Guinée	0	0	0	0		16
Indonésie	5	12	215	232	140	5
Jordanie	3	7	0	10		47
Kenya	7	8	0	15		
Madagascar	0	0	0	0		
Mali	0	0	0	0		23
Maroc	4	24	750	778		
Mauritanie	8	9	450	467	319	
Mexique	1	1	0	2		
Népal	5	16	769	790		
Niger	0	5	0	5		35

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>				<i>Composante Police</i>	
	<i>Experts</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Membres du contingent</i>	<i>Total</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Policier hors unités constituées</i>
Nigéria	0	6	0	6		2
Pakistan	9	29	1275	1313		
Paraguay	2	2	0	4		
Pérou	5	7	205	217		
Philippines	2	1	0	3		
Portugal	0	7	185	192		14
République de Moldova	3	1	0	4		
République-Unie de Tanzanie	0	7	450	457		
Roumanie	0	0	0	0		14
Rwanda	7	30	1660	1697	460	47
Sénégal	0	8	180	188	500	20
Serbie	2	4	71	77		
Sierra Leone	4	2	0	6		
Sri Lanka	0	3	110	113		
Suède	0	0	0	0		2
Tchéquie	3	0	0	3		
Togo	4	10	0	14		19
Tunisie	3	9	310	322		60
Uruguay	0	3	0	3		
Viet Nam	1	8	0	9		
Zambie	7	16	910	933		
Zimbabwe	1	1	0	2		
<b>Total</b>	<b>147</b>	<b>414</b>	<b>11590</b>	<b>12151</b>	<b>2052</b>	<b>540</b>

# Annexe II

## Carte

